Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°55-septembre 2018

LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

EN ÎLE-DE-FRANCE AU 31 MARS 2018

Près de 320 500 foyers résidant en Île-de-France bénéficient, fin mars 2018, du Revenu de solidarité active (Rsa socle) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une stagnation voire une très légère baisse (- 0,1 %) sur ce premier trimestre 2018. En revanche, en glissement annuel, entre mars 2017 et mars 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle réinverse la tendance à la baisse par rapport à l'année précédente (+ 1,8 % entre mars 2017 et mars 2018 contre – 4,0 % entre mars 2016 et mars 2017).

Une poursuite de la stagnation du nombre de bénéficiaires du Rsa socle

Au titre de mars 2018, le Revenu de solidarité active (Rsa socle) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 320 500 foyers (cf. tableau 1.), soit 5,1 % de la population francilienne.
En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle. Plus de 48 800 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul des deux prestations, soit 15,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle progresse de nouveau (+ 1,8 % entre mars 2017 et mars 2018 contre - 4,0 % un an auparavant (cf. figure 1.). Elle est plus soutenue qu'au niveau national où elle atteint + 0,2 % Le nombre de bénéficiaires percevant une majoration pour isolement évolue également à la hausse, mais dans une moindre mesure (+ 1,4 %).

Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle diminue d'un peu moins de 250 foyers sur ce trimestre, cette très légère baisse, voire stagnation, pouvant se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 31 mars 2018

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	51 114	24 967	70 992	34 912	23 192	17 867	21 316	27 295	271 655
Rsa socle + Prime d'activité	9 889	4 797	10 229	5 849	4 829	3 757	4 425	5 056	48 831
Total Rsa socle	**61 003**	**29 764**	**81 221**	**40 761**	**28 021**	**21 624**	**25 741**	**32 351**	**320 486**
Dont Rsa majoré	3 342	2 401	8 218	3 845	3 904	2 374	3 564	3 876	31 524
Dont Rsa jeunes	15	9	17	12	14	9	7	12	95
Personnes couvertes par le Rsa	**92 751**	**52 231**	**167 374**	**77 293**	**57 463**	**41 005**	**53 273**	**67 889**	**609 279**
Évolution 31-12-2017/31-03-2018 (en %)*	-0,7	-0,7	-0,6	0,4	0,0	1,3	1,3	0,3	-0,1

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, mars 2018.
*Évolution trimestrielle du Rsa.
Lecture : Fin mars 2018, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 61 003.

Le nombre d'allocataires du Rsa enregistre une très légère baisse de – 0,1 % entre décembre et mars. Au niveau départemental, seuls les Yvelines et l'Essonne voient leurs effectifs d'allocataires du Rsa socle augmenter de + 1,3 % contre – 0,7 % à Paris, dans les Hauts-de-Seine et – 0,6 % en Seine-Saint-Denis.
En glissement annuel, après avoir eu une décroissance de plus en plus estompée les trimestres précédents, le nombre de bénéficiaires du Rsa de fins de droit au Rsa (sorties) ayant eu lieu sur la période (cf. figure 2. et 3.). Début 2018, près de 40 300 foyers franciliens entrent dans le dispositif, alors qu'ils n'en bénéficiaient pas trois mois auparavant. Ce nombre de foyers reste élevé après avoir atteint un niveau plus élevé entre septembre 2017 et décembre 2017 (40 950 foyers). Cette progression du nombre d'ouvertures de droit est en partie liée à la généralisation des demandes de Rsa en ligne depuis le mois de décembre 2017.

Figure 1. Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)

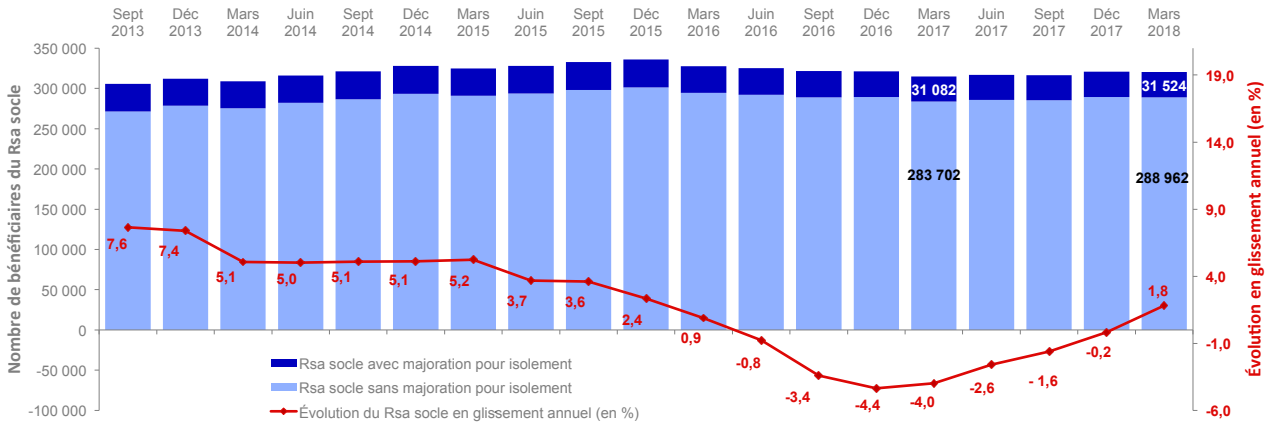

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018.
Lecture : En mars 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré est de 31 524.

Figure 2. et 3. Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de trimestre (en milliers)

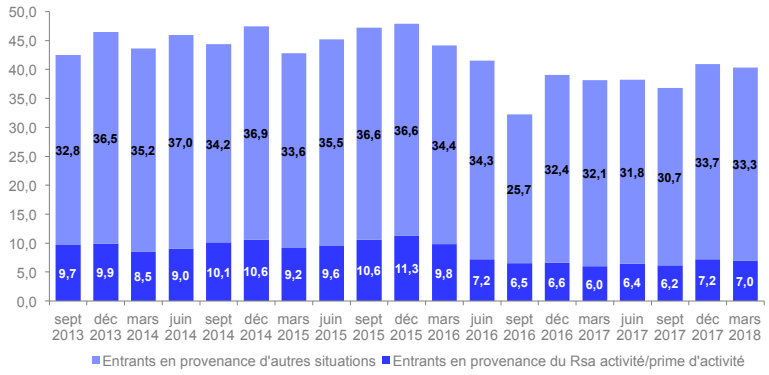

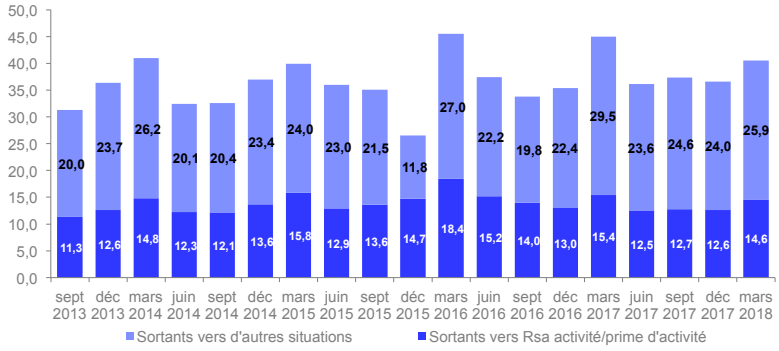

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 (2).
Lecture : En mars, le nombre de sortants du Rsa socle vers une autre situation s'établit à 25 900 en Île-de-France.

Les mêmes constats sont observés au niveau national. (1)
À l'inverse, 40 600 foyers sortent du dispositif Rsa fin mars, alors qu'ils percevaient cette prestation au trimestre précédent. C'est près de 4 000 de plus qu'au trimestre précédent et c'est légèrement supérieur au nombre d'ouvertures de droits ; ce qui justifie la petite baisse du nombre de bénéficiaires de – 250.

L'entrée dans le dispositif du Rsa concerne principalement des foyers ne percevant pas la prime d'activité au trimestre précédent, mais connaissant une autre situation (nouvelle demande, droit suspendu au Rsa ou à la prime d'activité, perception d'une autre prestation, d'indemnités chômage et toute autre situation que la prime d'activité…). La part des basculants de la prime d'activité vers le Rsa est stable par rapport au trimestre précédent (+ 17,3 % contre + 17,6 %), tandis que la part des basculants du Rsa vers la prime d'activité augmente sur ce trimestre (+ 36,0 % contre + 34,5 %).

En mars 2018, les Caf d'Île-de-France ont versé 158,5 millions d'euros au titre du Rsa socle, un montant relativement stable par rapport à décembre 2017 (158,6 millions). Le montant moyen versé est de 495 euros. Mais les masses financières par rapport au 1er trimestre 2017 ont crû de + 4,2 % (+ 2,4 % au niveau national, le montant moyen ayant progressé quant à lui de + 1,9 %). ■

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France

(1) Siguret, I., « Les foyers bénéficiaires du Rsa 1,83 million à fin mars 2018 », Rsa conjoncture, n°22, juin 2018
(2) Depuis le 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 %. Cette mesure prise dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) correspond à la première revalorisation exceptionnelle du Rsa de 10 % sur 5 ans.
Au 1er avril 2017, ce montant a été revalorisé de + 0,3 % (536,78 euros) par rapport à septembre 2016 (535,17 euros), et de 1,62 % en septembre. Depuis 2013, le Rsa socle aura donc augmenté de + 62,24 euros soit + 13 % en 5 ans, en tenant compte des revalorisations liées à l'inflation.

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Danie Chemineau, Delphine Guérin ■
Maquettiste : Myriam Breitman ■ Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques
Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
Septembre 2018